

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet social du Port de Bruxelles	5
Conseil d'administration	5
Les membres du personnel	6
Directions	7
Trafic voie d'eau 2014	8
Elargissement des heures de navigation	10
Travaux d'infrastructure	10
Sécurité améliorée	11
Distribution urbaine : projet pilote	11
Intégration urbaine	13
Ressources humaines	14
Nouvel outil de comptabilité	15
Evénements	16
Relooking du parc automobile	17

RAPPORT DE GESTION 2014

Introduction	20
Bilan	22
Compte de résultats	24
Rapport du collège des commissaires	26
Proposition à l'assemblée générale	28

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

Compte de résultats au 31 décembre 2014	34
Annexes au bilan et comptes de résultats	35
Bilan social	40
Règles d'évaluation	42
Composition du capital au 31 décembre 2014	44

INTRODUCTION

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES LE 22 MAI 2015 - 22° EXERCICE SOCIAL

L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS IMPORTANTS POUR LE PORT DE BRUXELLES, TANT D'UN POINT DE VUE DE GESTION INTERNE AVEC L'ARRIVÉE DES QUATRE MANDATAIRES NOMMÉS PAR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE À DES FONCTIONS CLÉS POUR NOTRE INSTITUTION, MAIS AUSSI PLUS LARGEMENT AVEC LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENCE À LA SUITE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE MAI 2014 ET LA DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MINISTRE DE TUTELLE POUR LE PORT DE BRUXELLES EN LA PERSONNE DU MINISTRE-PRÉSIDENT RUDI VERVOORT.

Le nouveau gouvernement bruxellois a clairement désigné le territoire du canal comme enjeu majeur pour cette nouvelle législature et fait même explicitement référence au canal comme symbole du renouveau bruxellois. Un renouveau qui doit passer par un développement harmonieux de l'activité économique, véritable raison d'être du domaine portuaire, mais aussi par une meilleure intégration urbaine des entreprises installées sur le domaine portuaire et le développement de nouvelles fonctions favorisant la mixité.

C'est l'objectif du Plan Canal, lancé sous la législature précédente, confirmé par le nouveau gouvernement et dont la réussite sera bénéfique non seulement à la région dans son ensemble, mais plus particulièrement au domaine portuaire et à ses entreprises. Un plan auquel le Port de Bruxelles participe de manière intensive et proactive, tant sa mise en œuvre est importante pour l'avenir du domaine portuaire et la réalisation des missions fondamentales du Port.

Comme vous pourrez le lire dans les pages de ce rapport annuel, l'année 2014 a été largement positive pour le Port de Bruxelles. Ainsi, le trafic de marchandises a connu une évolution à la hausse, et ce malgré une conjoncture économique toujours morose. Des résultats encourageants qui doivent nous inciter à poursuivre nos efforts de diversification des trafics grâce à l'action de notre expert en transport. Nous nous félicitons, par exemple, du fait que de plus en plus de grands chantiers bruxellois fassent appel à la voie d'eau pour leurs transports.

Le Port de Bruxelles a également pris à cœur sa nouvelle mission de facilitateur logistique, notamment en devenant partenaire d'un projet mené par Bruxelles Mobilité et qui doit favoriser une meilleure organisation de la distribution urbaine à Bruxelles.

Enfin, et c'est là l'une de nos missions de base, nous avons également décidé, au cours de l'année 2014, l'élargissement des heures de navigation jusqu'à 22 heures. Une mesure en phase de test mais dont l'objectif est bien évidemment de favoriser la compétitivité de la navigation marchande, et par là-même le report modal vers ce mode de transport le plus respectueux de l'environnement.

Mohammed Jabour, président Olivier Auvray, vice-président Alfons Moens, directeur général Philippe Matthis, directeur général adjoint





OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

LE PORT DE BRUXELLES EST CHARGÉ DE LA GESTION, DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPE-MENT DU CANAL, DU PORT, DE L'AVANT-PORT, DES INSTALLATIONS PORTUAIRES ET DE LEURS DÉPENDANCES DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

- La Région de Bruxelles-Capitale, qui détient 58,05 % du capital;
- La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40 % du capital ;
- Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital;
- La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances, filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.

Siège administratif du Port :

Place des Armateurs, 6 1000 Bruxelles Tél. +32 (0)2 420 67 00 Fax +32 (0)2 420 69 74 info@port.brussels www.port.brussels

Capitainerie du Port :

Rue de l'Avant-Port, 2 - bte 1 1000 Bruxelles Tél. +32 (0)2 247 91 21 Fax +32 (0)2 215 32 66 capitainerie@port.brussels

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENCE Thibaud WYNGAARD¹ F Mohammed JABOUR² F VICE-PRÉSIDENCE Olivier AUVRAY² N Dorien ROBBEN¹ N	ADMINISTRATEURS Olivier AUVRAY¹ N Sofia BENNANI² F Efstratia BOUCHLIS¹ F Benjamin CADRANEL² F Mireille CORTEVILLE N Benoît GOSSELIN F Geoffrey GUERITTE F Jan GYPERS N Quentin HAXHE F	Shanti INGELS ²	Joris POSCHET¹ F Lara THOMMES² F Thierry VAN CAMPENHOUT⁴ N Alexis VAN MAERCKE² N Annemie VERMEYLEN¹ N Serge VILAIN F Michaël VOSSAERT² F Bety WAKNINE⁵ F	COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE Benjamin CADRANEL F Gert VAN der EEKEN N Bety WAKNINE ² F
---	---	----------------------------	--	---

1- jusqu'au 15/10/2014

2 - à partir du 16/10/2014

3 - jusqu'au 10/2/2014

4 - à partir du 11/2/2014

5 - du 1/1/2014 au 15/10/2014

LES 134 MEMBRES DU PERSONNEL DU PORT EN 2014



Ayoub ABABAKRE, Khadija ABENAISSATI, Bénédicte ADAM, Othman ALLOUCHI, Mariam AOURAGH, Nadia ARIDJ, Güldeniz ASKER, Eric BAEYENS, Lucienne BAEYENS, Ousmane BAH, Ibrahim BAS, Claudio BASIGLINI, Jacques BASTIDE, Marie-Christine BELLES, Luc BERCKMANS, Timoun BLOCKMANS, Isabelle BODART, Fabienne BRACKE, Chantal BRUTIN, Julie CABANA-PETRIN, Petra CACCIATORE, Anthony CALLENS, Bilal CELIK, Michèle CEURVORST, Nathalie CHARON, Aîcha CHERIGUENE, Olivier CLIQUET, Erik COOREVIT, Wagas DAR, Marie-Anne DAUNE, Christiaan DE CUBBER, Anneleen DE DONCKER, Isabelle de GHELDERE, Bertrand de HEMPTINNE, Dirk DE MEYER, Martine DE NORRE, Dirk DE PRINS, Alfons DE ROY, André DE SMET, Suzanne DEDECKER, Line DELCOIGNE, Luc DELPRAT, Louis DELVALLEE, Roland DELVALLEE, Eric DELVALLEE, Claude DEMELENNE, Yves DEWEZ, Hafida DRAOUI, Geoffroy DRAPPIER, Anja DURANT, Luis Filipe FERREIRA DA FRAGA, Marthe FLORQUIN, Thierry FRAIGNEUX, Denis FRANQUIN, Pierre GEERINCKX, Marine GODEAU, Sylvain GODFROID, Thierry GOOSSENS, Gaëtan GOUDMAEKER, Caroline GRILLET, Philippe GROULT, Intissat HAJJA, Sébastien HANSEN, Marc HELMAN, Caroline HERMANUS, Eric HEYLIGHEN, Camille HOFF, Marc HUBERT, Metin ILERI, Laurent JACQUET, Paul JENARD, Youssef KHATTABI, Mounir LAHANI, Maxime LALIEUX, Olivier LAMBRECHTS, Philippe LIENARD, Denis LOUSBERG, Patrick MAGUIN, Carine MARCOUX, Bettina MARCOUX, Philippe MATTHIS, Patricia MEEREMANS, Denis MERTENS, Julien MILO, Michel MINY, Alfons MOENS, Anne MOMMENS, André MOONS, Maria MOTTARD, Karim MRABET YOUSFI, Johan OPSOMER, Thierry ORBAN, Philippe PARISEL, Domenico PASCUZZI, Rudi PIZARRO, Nico RAEMDONCK, Rainier REEKMANS, Mary Elizabeth RUBINOS CASTILLO, Joe RUIZ-MARTIL, Faramarz SABZALIZADEH, Kamel SAÏM, Abdelouahid SBAI, Pascal SCULIER, Désirée SIMONETTI, Saimon STACHOWIAK, Hendrik STAES, Dany STROEIJBANS, Valérie TANGHE, Yves TASSIGNON, Marcel TILMANNE, Ann T'KINDT, Mohamed Wafid TOUNS, Denis TOUSSAINT, Fabien VAN DEN BOSSCHE, Bernard VAN KOMEN, Eddy VAN MEENEN, Ellen VAN NEYGHEM, Geoffrey VANDECASTEELE, Laurent VANDEN BROECK, Eddy VAN

DIRECTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE

ir. Alfons MOENS, directeur général Philippe MATTHIS, directeur général adjoint

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

Caroline HERMANUS, directrice-chef de service

Recrutement, formation et développement des compétences Gestion administrative et sociale

Accueil

Budget

Comptabilité générale, budgétaire et analytique Finances

DIRECTION COMMERCIALE & JURIDIQUE

Rainier Reekmans, directeur-chef de service

Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts Remembrements et extension du domaine portuaire Autorisations

Assurances

Contentieux & Avis juridique

Gestion des contrats

Marchés publics

DIRECTION MARKETING & DÉVELOPPEMENT

Valérie TANGHE, directrice

Relations presse

Communication

Marketing

Evènements

Développement

Etudes économiques et statistiques

Urbanisme

DIRECTION TECHNIQUE

Frédéric DEWEZ, directeur

Etudes et travaux voie d'eau

Réalisation et maintenance bâtiments

Travaux et maintenance canal

Electromécanique

Environnement

CAPITAINERIE

Luc DELPRAT, capitaine de Port

Navigation

Sécurité sur la voie d'eau

Ouvrages d'art

Perception

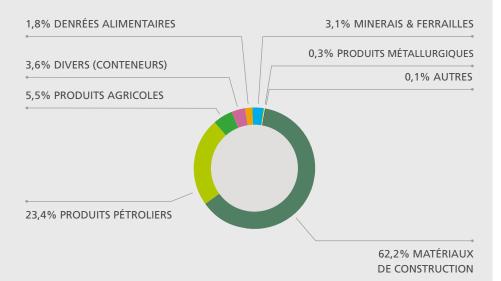


In Memoriam **Mounir Lahani** 1971 – 2015

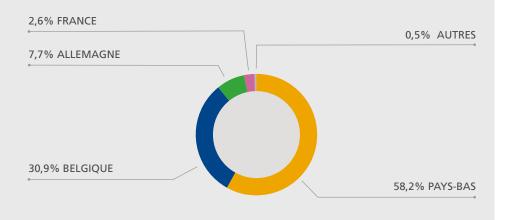
ADRESSES EMAIL

amoens@port.brussels pmatthis@port.brussels chermanus@port.brussels rreekmans@port.brussels vtanghe@port.brussels fdewez@port.brussels Idelprat@port.brussels

RÉPARTITION DU TRAFIC PROPRE EN 2014



ÉCHANGES COMMERCIAUX EN 2014



CONSOLIDATION DES TRAFICS PROPRES AVEC UNE HAUSSE DE 3% POUR L'ANNÉE 2014

Les trafics par la voie d'eau du port de Bruxelles ont connu une évolution positive au cours de l'année 2014, avec une augmentation de 3% du trafic propre (les marchandises chargées et déchargées à Bruxelles). Le trafic global progresse dans une moindre mesure (+1%) puisque le trafic de transit enregistre un léger recul de 2%.

Le trafic global atteint près de 6,7 millions de tonnes en 2014, dont près de 4,5 millions de tonnes pour le seul trafic propre. Un trafic effectué par la voie d'eau qui a un impact non négligeable sur la mobilité et l'environnement bruxellois puisque l'on estime qu'il permet l'économie de près de 625 000 camions dans et autour de Bruxelles, 97 000 tonnes de CO₂ et 24,5 millions d'euros en coûts externes.

TRAFIC GLOBAL (en milliers de tonne				
	2014	2013	∆14-13	
Trafic propre Bruxelles	4.439	4.324	+3%	
Transit	2.249	2.292	-2%	
TOTAL	6.688	6.616	+1%	

La hausse du trafic propre et de la catégorie des matériaux de construction est due principalement à la forte augmentation des exportations de terres, qui ont quadruplé par rapport à 2013. Les efforts menés par l'autorité portuaire pour assurer une diversification des trafics portuaires sont donc récompensés et ont permis d'assurer une croissance des trafics alors que la conjoncture économique dans la zone euro reste morose.

Le port enregistre une baisse dans la catégorie des produits pétroliers qui peut quant à elle être expliquée par un retour à des conditions climatiques plus normales pour l'année 2014 alors que l'hiver 2013 avait été particulièrement rigoureux.

Pour rappel, les changements successifs d'opérateurs du terminal à conteneurs avaient entraîné en 2013 une baisse d'activité de 18% par rapport à 2012.

Ces résultats défavorables commencent à être résorbés; l'exercice 2014 annonce clairement un redressement de l'exploitation du terminal, la perte de 4% trouve son explication dans des circonstances sur lesquelles l'opérateur n'a pas de prise, dont plusieurs interruptions de navigation entre Bruxelles et Anvers.

VERS UNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ CONTENEURS

TRAFIC CONTENEURISÉ (en milliers de tonne			s de tonnes)
	2014	2013	∆14-13
En EVP (équivalent vingt pieds) (mesure standard des conteneurs)	12.514	13.083	-4%

Notons d'ailleurs que ces interruptions de la navigation, dues entre autre à d'importants travaux d'entretien de l'écluse de Zemst et à une panne du pont de Vilvorde ont également impacté le trafic de transit, alors que les opérateurs bruxellois ont pu adapter leurs flux logistiques aux interruptions de navigations qui étaient le plus souvent planifiées.

Si les importations de marchandises diminuent de 7% par rapport à 2013, les exportations enregistrent une hausse exceptionnelle de 68%, due principalement aux sorties de terres et dans une moindre mesure, aux déchets de verre, d'année en année toujours en progression, et aux mitrailles. Ici aussi, les efforts de l'autorité portuaire pour développer la logistique retour portent leurs fruits et permettent un rééquilibrage des flux en faveur des exportations. Ceci doit notamment permettre une meilleure compétitivité du transport par la voie d'eau en diminuant les retours à vide des bateaux desservant Bruxelles.



LES GRANDS CHANTIERS BRUXELLOIS CHOISISSENT LE TRANSPORT PAR LA VOIE D'EAU

Depuis plusieurs années, le Port de Bruxelles cherche à convaincre les entrepreneurs et les porteurs de projets de grands chantiers d'avoir recours à la voie d'eau pour alléger la pression sur les voiries bruxelloise. En 2014, ce sont deux grands chantiers qui ont fait appel au transport fluvial pour l'évacuation de terres d'excavation :

Equilis pour la construction du nouveau centre commercial Docks Bruxsel (à proximité du Pont Van Praet), des travaux qui ont nécessité l'excavation de 300 000 tonnes de terres, toutes évacuées par la voie d'eau sur des bateaux chargés dans l'avant-port. Un volume transporté qui a permis l'économie de plus de 28 000 camions et de plus de 4 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Project T&T pour la construction d'un parking souterrain sur le site de Tour & Taxis, des travaux qui ont nécessité l'excavation de quelque 80 000 tonnes de terres, un volume qui représente quelque 8 500 camions. Les terres ont été chargées au bassin Vergote, évitant ainsi les carrefours "De Trooz" et "Van Praet", déjà saturés.

Ces avancées confortent la politique du Port de Bruxelles qui vise, grâce à l'action de son expert en transport, à convaincre les grands acteurs immobiliers actifs à Bruxelles que le transport par la voie d'eau peut apporter des solutions de transport compétitives et plus respectueuses de l'environnement.

RAPPORT ANNUEL 2014 | 9

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ PAR L'ÉLARGISSEMENT DES HEURES DE NAVIGATION

Dans le but de favoriser le transport par la voie d'eau – mode de transport le moins polluant – et de permettre ainsi une augmentation de la part de la voie d'eau dans le transport de marchandises, le Port a décidé en 2014 l'élargissement des heures de navigation. Les bateaux marchands peuvent désormais naviguer de 6h à 22 heures tous les jours de la semaine. Les deux écluses bruxelloises (Molenbeek et Anderlecht) ainsi que le pont mobile des Hospices sont donc opérationnels sur base de ce nouvel horaire, alors qu'auparavant la navigation était interrompue à 19h30. La navigation de plaisance continue quant à elle à être interrompue de 19h30 à 6h.

L'élargissement des heures d'ouverture est une décision prise en concertation avec la Région flamande et la Région wallonne, qui gèrent l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi avec le Port de Bruxelles.

Le Port de Bruxelles remplit ainsi l'une de ses missions de base, qui est d'ailleurs formulée dans le contrat de gestion qui le lie à la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour rappel, l'avant-port de Bruxelles est maritime et n'est donc pas concerné par l'élargissement des heures d'ouverture puisque, comme tout port maritime, il est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

2014 a vu le **remplacement des groupes hydrauliques** de l'écluse de Molenbeek, qui dataient des années 1970 et arrivaient donc en fin de vie. Les groupes opérant les vannes de l'aqueduc ainsi que les vannes de commande de l'écluse, mais aussi ceux actionnant l'ouverture et la fermeture des portes ont été remplacés.

Des travaux importants qui permettront une meilleure fiabilité de l'écluse et donc de réduire les interruptions de navigation.

Deux nouveaux **murs de quai** ont été achevés et mis en service dans l'avant-port, offrant 175 mètres de quais supplémentaires pour l'amarrage des bateaux. Des travaux qui poursuivent la modernisation des infrastructures portuaires.





SÉCURITÉ AMÉLIORÉE DU DOMAINE PORTUAIRE

Au cours de l'année 2014, les portails d'accès au domaine portuaire ont été mis en réseau, ceci afin de pouvoir les commander à distance. Cette initiative est particulièrement importante pour l'avant-port maritime, qui doit répondre aux normes de sécurité imposées par le code ISPS (International Ship and Port Security). Un dispositif qui est complété par le système de vidéo-surveillance du domaine portuaire, qui compte, en 2014, 72 caméras, et qui est amené à être encore renforcé au cours des années à venir.

DISTRIBUTION URBAINE: UN PROJET PILOTE LANCÉ AU PORT DE BRUXELLES

Le projet LaMiLo (Last Mile Logistics) s'est installé au centre TIR du Port de Bruxelles depuis octobre 2014. Il s'agit d'un projet pilote qui garantit un approvisionnement flexible, efficace et durable des commerçants locaux et soulage les quartiers de la nuisance liée à la circulation de poids lourds. Un projet lancé par la Région de Bruxelles-Capitale et le Port de Bruxelles, en collaboration avec un consortium dirigé par CityDepot et TRI-VIZOR.

Le projet pilote a reçu le soutien financier du Fonds européen de développement régional de l'Union européenne pour une durée de six mois.

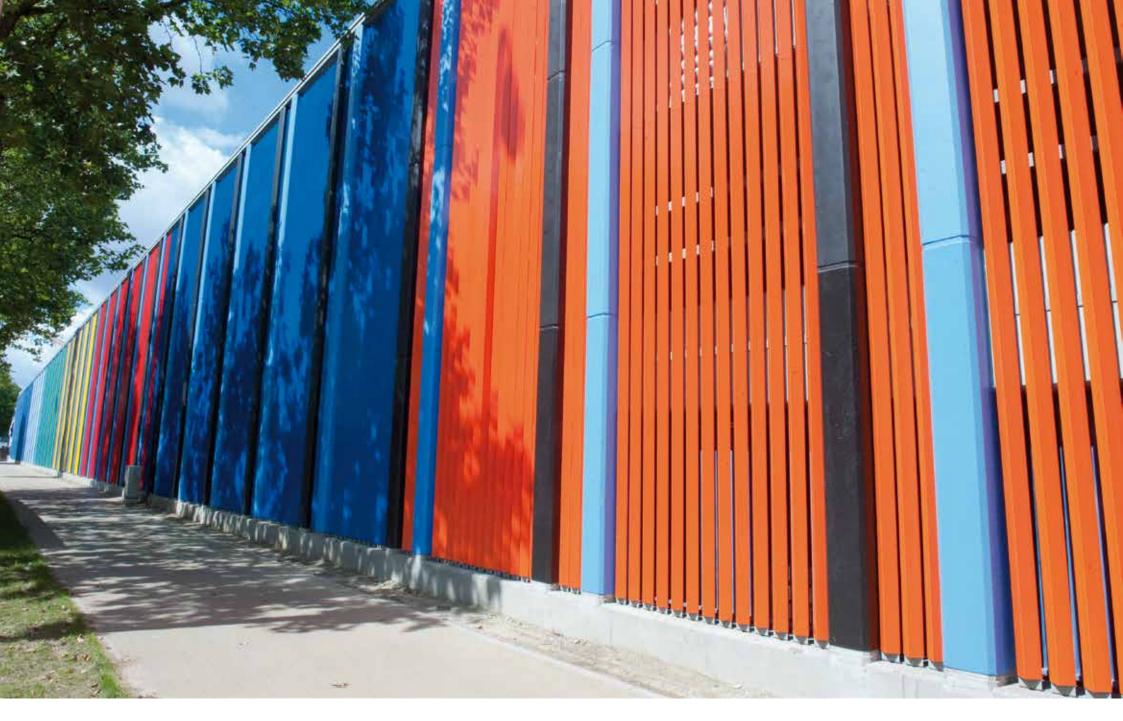
LaMiLo réunit des experts issus de tous les secteurs du transport de marchandises pour modifier le comportement des entreprises, du secteur public et des consommateurs, visant la durabilité et l'efficacité de distribution urbaine.

L'objectif du projet est l'organisation d'une livraison de marchandises efficace et durable à Bruxelles, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des Bruxellois.

> Thibaud Wyngaard, Philippe Matthis, Pascal Smet et Philippe Lovens lors du lancement du projet CityDepot au Port de Bruxelles.







L'INTÉGRATION URBAINE AU PORT DE BRUXELLES

Le Plan Canal a été imaginé comme un moyen de réponse opérationnel aux défis auxquels la Région bruxelloise est et sera confrontée dans les 20 ans à venir : le boom démographique, le logement, l'emploi et l'économie en général, la mobilité, et la qualité de vie.

Cette stratégie doit répondre à un triple objectif :

- celui du renforcement de la fonction résidentielle et des équipements au bénéfice de tous ;
- celui du renforcement de l'emploi et de l'économie, en travaillant à une meilleure intégration urbaine de l'activité économique et de la mise à l'emploi des bruxellois, notamment ceux qui vivent sur ce territoire;
- celui de la qualité des espaces publics, notamment au profit des modes actifs, en faisant en sorte de relier les quartiers que le canal continue aujourd'hui de diviser.

Le Port de Bruxelles, dont le domaine est au cœur de la zone du Plan Canal, marque un point d'honneur à développer des projets s'intégrant dans la stratégie du Plan Canal.

Le projet de village de la construction, qui doit voir le jour au bassin Vergote pour accueillir les entreprises délocalisées du bassin Béco, où sera prochainement construit un parc régional, a remporté un "Aknowledgement Award" de la part de la Fondation Holcim, dans le cadre des "Holcim Awards for Europe", délivrés à Moscou le 4 septembre 2014. Un prix d'une valeur de 25 000 \$, attribué au bureau d'architecte TETRA, auteur du projet. TETRA avait été sélectionné par le Port à la suite d'un appel à projet pour la réalisation du village de la construction. La Fondation Holcim a salué le projet comme illustration d'une logistique urbaine durable faisant partie d'un écosystème plus large. L'aspect modulaire du projet a également été souligné. Ce prix est une reconnaissance pour la politique d'intégration urbaine du Port de Bruxelles. Une des missions de la Fondation Holcim, créée en 2003, est de sélectionner et soutenir les initiatives qui combinent des solutions de construction durables et une excellence architecturale.

C'est aussi avec ses concessionnaires que le Port de Bruxelles travaille à l'amélioration de l'intégration urbaine du domaine portuaire. Ainsi, **Inter-Béton** a décidé d'investir pour la rénovation et la mise en valeur de ses installations situées au bassin Vergote. Il s'agira, entre autres, de la démolition/reconstruction des bureaux, l'installation de systèmes de réduction de poussières et de bruit et la mise en valeur de la tour. Le projet fait l'objet d'un concours d'étudiants en architecture auprès des universités de l'ULB, la VUB, l'UCL et la KUL. Johan van Dessel, d'ARTER, qui a été consulté directement par Inter-Béton, exerce le rôle du secrétaire du concours. Dans le cadre de l'intégration urbaine et des ambitions du Plan Canal, il a été demandé aux étudiants de réfléchir à la faisabilité de la création d'un équipement de ± 300m² dans la zone.

En ce qui concerne les infrastructures portuaires, le Port poursuit la politique d'intégration urbaine initiée depuis guelques années. La façade du Centre TIR (Transport International Routier), située sur le long de l'avenue du Port, a fait l'objet d'une intervention artistique d'envergure. En effet, le Port, en collaboration avec le maître architecte et la commission artistique de la Région bruxelloise, a demandé à un artiste d'imaginer une création

originale à installer sur la façade du bâtiment. L'œuvre "Grand **Orgue"** a été inaugurée le 16 juillet 2014 en présence de l'artiste Philippe Van Snick. "Grand Orque" est une œuvre monumentale, d'une longueur de 150 mètres, constituée de profilés en aluminium colorés.

En rive gauche du bassin Béco, le bâtiment V. Ackermans acquis par le Port de Bruxelles en juillet 2012, a été rénové en 2013. Les grues historiques des bassins Béco et Biestebroek, rénovées et mise en peinture en 2013, ont fait l'objet en 2014 d'un éclairage mettant en valeur leur infrastructure.

Enfin, afin d'illustrer le patrimoine et l'histoire des activités portuaires, le Port de Bruxelles a pris l'initiative d'installer sur le domaine portuaire 54 panneaux à caractère historique, destinés à fournir aux Bruxellois et aux touristes des informations sur le patrimoine portuaire bruxellois. Pour la mise en œuvre de ce projet, un comité scientifique a été mis en place. Ce comité a identifié les endroits du domaine portuaire où ont été installés ces panneaux. Les textes rédigés par la Fonderie, le Centre d'histoire économique et social de la région bruxelloise, et validés par le Comité scientifique sont en 4 langues (français, néerlandais, anglais et allemand). Le but de cette initiative est de permettre la découverte de l'histoire de la voie d'eau à Bruxelles, l'importance que l'activité portuaire a eue pour son développement, mais également le rôle vital que le port remplit aujourd'hui. Il s'agit de replacer l'activité portuaire au centre du patrimoine historique et industriel bruxellois, et de contribuer ainsi à rapprocher les logiques portuaire et urbaine.

LE NOUVEAU STATUT RÉGIONAL ET L'EMPLOI AU PORT DE BRUXELLES



Le nouveau statut régional pour les organismes d'intérêt public, dont l'ancienne version datait de 2002, a été adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 27 mars 2014. Deux arrêtés supplémentaires relatifs à l'emploi contractuel et à la mobilité intrarégionale concernent également le Port de Bruxelles. Après en avoir expliqué les modalités à ses agents lors d'une Assemblée générale, la direction des ressources humaines du Port a commencé à les mettre en œuvre par l'adoption de différentes mesures qui seront concrétisées en 2015. La direction des ressources humaines a proposé à tous les membres du personnel qui le désirent d'être entendus dans le cadre de leur plan de carrière.

En outre, un nouveau cadre organique a été adopté, ce qui a permis la statutarisation de 7 agents contractuels.



Deux conventions de partenariats ont été signées avec

Actiris en 2014 afin de répondre à la mission "Développement de l'emploi" définie à l'article 27 du contrat de gestion du Port. La première intitulée "Convention sur l'emploi contractuel au sein des OIP" a été approuvée par le Conseil d'administration du Port le 23 mars 2014. Elle formalise une collaboration déjà longue, notamment en matière de recrutement de personnel contractuel et de l'emploi des jeunes au sein du Port. La deuxième convention approuvée, le 19 décembre 2014, par le Conseil d'administration vise cette fois à impliquer l'ensemble de ses concessionnaires en faveur de l'emploi bruxellois et à la signature de conventions particulières entre ces entreprises et Actiris.

Contrat de premier emploi. Pour rappel, dans le cadre de l'accord du Gouvernement de la RBC du 20 juillet 2005, le Port prend part depuis 2006 au Projet-pilote d' "expérience d'emploi formatrice", en collaboration avec Actiris. Dans le cadre de cette convention, pour l'année 2014, le Port a engagé 10 jeunes : 5 ouvriers et 5 employés, à temps plein. NB : depuis mars 2006, 77 jeunes ont été engagés.

Youth Guarantee. En date du 8 septembre 2014, le Port a pris part et a signé la convention n° 2501 relative à l'application de l'accord du Gouvernement de la RBC du 28 février 2014 concernant l'accès des jeunes à la convention de premier emploi - Youth Guarantee. 4 jeunes, 2 employés et 2 ouvriers, ont pu être engagés au Port grâce à cette convention.



UNE ÉQUIPE INFORMATIQUE RENFORCÉE POUR DE NOUVEAUX PROJETS **AMBITIEUX**

L'équipe informatique, détachée au Port par le CIRB (Centre d'informatique pour la Région Bruxelloise) a été renforcée durant l'année 2014. Elle doit permettre au Port de relever des nouveaux défis, notamment la mise en place d'un outil de type ERP (Enterprise Resource Planning), mais également l'informatisation de l'indicateur de courrier, la modernisation de l'outil de facturation aux écluses, ou encore la création d'un nouvel intranet.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEL **OUTIL DE COMPTABILITÉ**

L'année 2014 a vu le déploiement d'un nouvel outil de comptabilité qui a permis d'informatiser complètement le processus comptable et de pouvoir dès lors réduire fortement la consommation de papier. Le logiciel a également introduit les validations informatiques des procédures d'achat et de paiement ainsi que des processus de vérification de réception des commandes.



AFFLUENCE SUR LES QUAIS POUR LES ÉVÉNEMENTS AU PORT DE BRUXELLES





Le 18 mai 2014 a eu lieu la 13^{ème} édition de **la fête du Port**. Tout au long de cette journée, des animations gratuites réparties entre le quai de Heembeek et le bassin Béco ont fait le bonheur des petits et des plus grands... Il faut dire que la communication de l'événement a été particulièrement bien perçue avec près de 3 000 affiches tous formats confondus, des spots radios, des annonces dans la presse, une distribution de 15 000 flyers et bien sur un site web qui a été consulté par 10 000 personnes !

Le soleil était de la partie et l'ensemble des activités était accessible gratuitement via des navettes fluviales et des bus. Dès le matin, la foule se pressait. Qui pour embarquer pour visiter les 4 magnifiques navires, dont l'Artemis, 3 mâts quasi centenaire qui a commencé sa carrière comme navire baleinier norvégien dans les mers polaires arctiques, venus spécialement pour l'occasion s'amarrer au quai de Hembeek. Qui d'autre

pour visiter les différentes expositions comme celle relatant les grandes dates de l'histoire du Port de Bruxelles, les maquettes de navires, ou encore Natagora et la biodiversité dans la zone du canal et de la Senne. De plus, de nombreuses animations sur les quais et sur l'eau permettaient de profiter pleinement de cette belle journée. N'oublions pas la musique qui était, comme chaque fois, aussi de la partie.

Plus de 1000 enfants de 11 écoles bruxelloises sont venus accueillir **St Nicolas** qui est arrivé en bateau au quai des péniches le 5 décembre, tradition oblige au port de Bruxelles. Du chocolat chaud et des friandises leur ont été distribués. Des animations, grimage et jeux d'antan, complétaient la fête!







1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

L'Institut des comptes nationaux (ICN) a décidé en date du 17 avril 2014 de considérer le Port comme une administration publique au sens SEC. Ce qui signifie que le Port de Bruxelles est consolidé depuis cette publication avec effet rétroactif à partir de l'année 2010. Le périmètre de consolidation SEC 95 prend pour base le regroupement économique des dépenses et des recettes de toutes les administrations publiques. Le solde de financement régional dépend donc du solde de financement de toutes les administrations publiques constituant le périmètre de consolidation.

Cette décision a été motivée sur base d'un critère particulier du classement sectoriel du Port selon le SEC 2010, à savoir, le critère quantitatif marchand/non marchand (test des 50%). Le Port a introduit le 16 juin 2014 un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat.

La consolidation du Port a comme conséquence qu'il est soumis à des réglementations particulières (Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle - OOBCC et ses arrêtés d'exécution : nomination de contrôleurs d'engagement et de liquidation, d'un comptable, un comptable trésorier). Il y a également différents impacts au niveau budgétaire à savoir l'adaptation des allocations de bases en fonction du modèle du système européen des comptes mais aussi une nouvelle gestion du budget sur base des nouvelles règles à respecter ainsi qu'une perte d'autonomie budgétaire. Notons encore que la comptabilité du Port devra également être consolidée avec celle de la Région de Bruxelles-Capitale. Et pour ce faire des adaptations des comptes seront réalisées. Et enfin, le Port devra mettre en place une série de contrôle (à savoir le contrôle interne, le contrôle de gestion,...) suivant des règles définies dans l'OOBCC et ses arrêtés.

Le Port de Bruxelles, zone de concentration d'entreprises, a subi une diminution de 3%, cette année de son chiffre d'affaires passant de 8.718.548,10€ à 8.443.760.81€. Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2014 sont maintenues et ce, à une valeur correspondant à 50 % des sommes réclamées conformément aux règles d'évaluations. Certaines provisions ont été revues suite à l'évolution de certains dossiers en justice.

Durant l'année 2014, la totalité de la dotation dragage a été utilisée et le Port a repris le solde de la provision des années précédentes soit 2.241.629,93€; ainsi 70.016 m³ de boues ont pu être draguées.

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus aucun montant pour la provision "dragage". Le Port a préfinancé une partie des travaux pour un montant de 1.814.115,32€ qui a été mis en subside à recevoir et qui sera compensé par la dotation dragage de 2015.

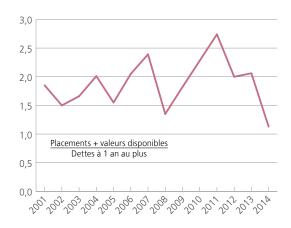
Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, la dotation dont bénéficie le Port est un élément important aux niveaux de la structure de gestion de celui-ci.

Par ailleurs, le Port a reçu, en 2014, 10.421.175€ de dotation de la Région ce qui représente 3.000.000€ de moins par rapport à ce qui était prévu dans le contrat de gestion 2014-2018.

Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activité de recherche et de développement et aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Ci-dessous quelques ratios pertinents calculés depuis l'an 2001 :

LE RATIO DE LIQUIDITÉ ABSOLUE

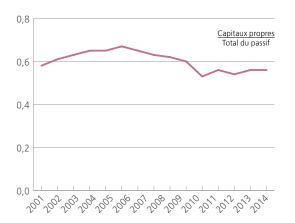


* Depuis 2011, le compte de transit ayant été mis en "autres créances", nous avons également repris ce montant dans le calcul pour être cohérent avec les autres années.

Nous constatons une forte diminution de celui-ci par rapport à 2013. En effet, le Port a réalisé en 2014 pas mal de travaux ce qui a fait diminuer notre trésorerie. Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ces dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE

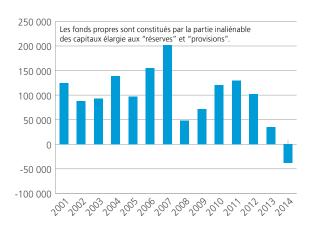
(ratio d'autonomie financière)



Le ratio de solvabilité reste comparable aux quatre dernières années. Les capitaux propres ont diminué en 2014 par rapport à 2013 suite à une baisse des subsides en capital et une perte de l'exercice. Cependant, le total du passif a diminué de manière équivalente.

LE FONDS DE ROULEMENT

= (Capitaux permanents – Actifs fixes)



Le fonds de roulement est négatif, ce qui s'explique par une baisse des capitaux permanents par rapport à 2013 (suite à la perte de l'exercice). D'où une baisse du fonds de roulement en 2014 par rapport à 2013.

LE RATIO D'ENDETTEMENT

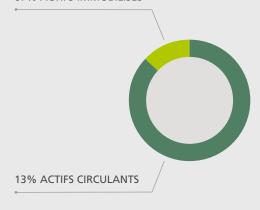
L'endettement bancaire représente 18,5% du passif soit 1% de plus qu'en 2013. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunts en cours. Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port, la capacité d'emprunt sera limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation.

2. BILAN

2.1. L'ACTIF

STRUCTURE DE L'ACTIF

87% ACTIFS IMMOBILISÉS



Les actifs immobilisés atteignent un niveau de 99.979.210,84€ et sont en augmentation par rapport à l'exercice antérieur. Ils restent largement prédominants par rapport aux "actifs circulants" qui représentent 13% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 "Structure de l'Actif". Cette augmentation est due à la réalisation de travaux sur nos biens.

La rubrique "Immobilisations détenues en location-financement" reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

La diminution poste "créances à un an au plus – Autres créances" est due à une diminution de notre compte de transit.

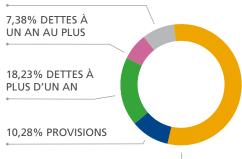
Les "comptes de régularisation" sont en diminution. Cela s'explique par une moins bonne rémunération pour la bonne gestion financière du Port au sein du Centre de Coordination Financière de Bruxelles (CCFB), qui est la conséquence des taux d'intérêts très bas et par la diminution de notre trésorerie.

2.2. LE PASSIF

Les capitaux propres atteignent un niveau de 55,76 % du total du bilan.

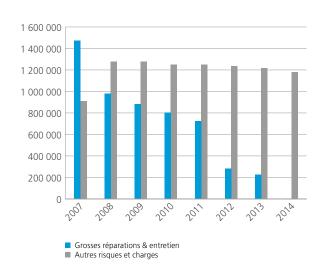
STRUCTURE DU PASSIF

8,35% COMPTES DE RÉGULARISATION



55,76% CAPITAUX PROPRES

PROVISIONS



La diminution du poste "provisions" résulte de l'affectation d'une provision pour dragage soit 2.482.000,00€ correspondant au montant de la dotation et d'une reprise de provision correspondant au solde de la provision de dragage. Pour ce qui concerne les "provisions autres risques et charge" une diminution est à constater suite à la reprise de provisions lors de la clôture de dossiers ou d'une révision des risques.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions à concurrence de 50 % de chacun des litiges connus.

Les dettes sont influencées essentiellement par :

LES DETTES À PLUS D'UN AN.

Ce poste est en diminution par rapport à 2013 résultant du reclassement des tranches d'emprunts (BEI) de plus d'un an à moins d'un an soit 348.402,14€.

LES DETTES À UN AN AU PLUS.

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt des 22.500.000€ de la BEI pour Carcoke soit 348.402,14€.

Pour rappel, la première tranche de l'emprunt BEI (10.000.000€) dispose d'une période de grâce de 6 ans qui prend fin fin 2015.

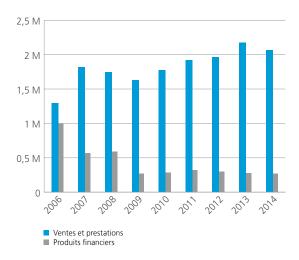
Les dettes commerciales ont diminué par rapport à 2013 suite au paiement fin 2014 de la plupart des factures reçues en fin d'année. La dette fiscale est en diminution et trouve son origine dans la non-réception de différentes taxes en fin d'année. Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats. Elles sont en diminution suite au fait que le Port a payé le salaire de décembre 2014 en décembre et non pas en janvier 2015.



3. COMPTE DE RÉSULTATS

3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

PRODUITS EN €



3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 20.683.733,89€, soit en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est due principalement à la fin de la recette emphythéose pour Tour et Taxi (1.017.000€).

3.1.2. Les produits financiers sont équivalents à l'année précédente.

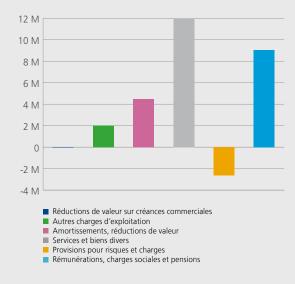
3.2. LE COMPTE DE CHARGES

3.2.1. La masse salariale, qui atteint 9.047.289,90€ en ce compris les pensions, a augmenté de 235.023,43€ soit 2,6%.

Cela s'explique notamment par la désignation des mandataires et par une promotion au grade de A3 et des augmentations linéaires (biennales).

3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION 2014

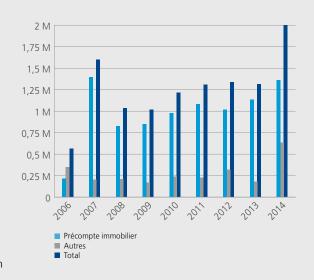


MASSE SALARIALE

10 M 8 M 2 M

3.2.3. Le poste "Services et biens divers" est en augmentation par rapport à l'exercice précédent suite aux travaux de dragage qui passe de 3.021.588,47€ à 6.559.535,25€ (pour lequel le Port préfinance une partie).

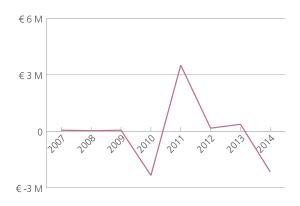
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION



3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2013, ce qui est dû à une augmentation des taxes régionales, communales et du précompte immobilier.

3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT



L'exercice se clôture avec un résultat négatif de 2.158.232,64€. En conséquence, il est proposé d'affecter le solde de la perte de l'exercice au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 1.640.483,53€.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 24 avril 2015.

Vice-président, Le Président, O. AUVRAY. M. JABOUR.

Le Directeur général adjoint, Le Directeur général, Ph. MATTHIS. Ir. A. MOENS.

RAPPORT ANNUEL 2014 | 25

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PORT DE BRUXELLES S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Port de Bruxelles SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 114.581.265€ et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 2.158.233€.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE GESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des

procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SANS RÉSERVE

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Port de Bruxelles SA au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

• Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.



Société anonyme de droit public Place des Armateurs 6 1000 Bruxelles T.V.A. (BE) 0249.268.719 RPM BRUXELLES

Fait à Bruxelles, le 11 mai 2015

SCPRL BUELENS, MATHAY & Associates Représentée par Geneviève BUELENS Réviseur d'entreprises

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration a l'honneur de proposer à l'Assemblée générale de statuer sur les objets suivants :

- 1. Rapport du conseil d'administration, du collège des commissaires aux comptes à l'assemblée générale;
- 2. Approbation du bilan et du compte de résultat du vingt-deuxième exercice social (année 2014);
- 3. Affectation des résultats du vingt-deuxième exercice social (année 2014);
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;
- 5. Nomination des commissaires aux comptes ;
- 6. Fixation du montant des émoluments dus au président et au vice-président, aux administrateurs et aux commissaires ;

Arrêté en séance du 22 mai 2015

Mohammed JABOUR, président Olivier AUVRAY, vice-président

Sofia BENNANI

Benjamin CADRANEL

Mireille CORTEVILLE

Benoît GOSSELIN

Geoffrey GUERITTE

Jan GYPERS

Quentin HAXHE

Shanti INGELS

Alain KESTEMONT

Marion LEMESRE

Morgane LOBJOIS

Anton MUYLDERMANS

Lara THOMMES

Thierry VAN CAMPENHOUT

Alexis VAN MAERCKE

Serge VILAIN

Michaël VOSSAERT



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en euros)	2013	2014
ACTIFS IMMOBILISÉS	98.817.586,96	99.979.210,84
II. Immobilisations incorporelles	230.244,31	283.548,81
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	67.896.446,16	68.431.311,09
B. Installations, machines & outillage	700.303,45	589.075,38
C. Mobilier et matériel roulant	349.938,69	457.715,00
D. Immobilisation détenues en location-financement	22.448.044,23	21.979.563,31
E. Autres immobilisations corporelles	715.271,27	650.627,82
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	6.422.330,26	7.436.360,17
	·	·
	98.532.334,06	99.544.652,77
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées	F2 744 22	140 745 00
Participations C. Autres immobilisations financières	53.744,33	149.745,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	1.264,26	1.264,26
	55.008,59	151.009,26
	33.000,33	131.003,20
ACTIFS CIRCULANTS	22.469.004,29	14.602.054,34
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	3.681.779,65	2.749.874,62
B. Autres créances	14.796.950,33	11.057.279,62
	18.478.729,98	13.807.154,24
VIII. Placements de trésorerie	,	,
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	3.500.434,73	404.433,31
X. Comptes de régularisation	489.839,58	390.466,79
, ,		
TOTAL DE L'ACTIF	121.286.591,25	114.581.265,18

(en euros)	2013	2014
CAPITAUX PROPRES	67.394.346,57	63.893.949,71
I. Capital	_	_
A. Capital souscrit B. Capital non appelé (-)	2.276.612,12 -3.377,67	2.276.612,12 -3.377,67
	2.273.234,45	2.273.234,45
II. Primes d'émission	893.188,00	893.188,00
III. Plus-values de réévaluation	10.417.803,57	10.417.803,57
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227.661,21	227.661,21
B. Réserves indisponibles	2.595.625,68	2.595.625,68
D. Réserves disponibles (*)	667.155,68	667.155,68
	3.490.442,57	3.490.442,57
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	3.798.716,17	1.640.483,52
VI. Subsides en capital	46.520.961,81	45.178.797,60
PROVISIONS	22.469.004,29	14.602.054,34
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien	2.241.629,93	0,00
D. Autres risques et charges	12.173.000,00	11.774.336,70
	14.414.629,93	11.774.336,70
DETTES	39.477.614,75	38.912.978,77
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	21.237.747,20	20.889.345,06
D. Autres dettes	0,00	0,00
	21.237.747,20	20.889.345,06
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	334.741,34	348.402,14
C. Dettes commerciales	6.751.251,41	4.938.454,21
D. Acomptes reçus sur commandes	62.181,24	96.181,24
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		·
E.1. Impôts	384.896,56	487.204,66
E.2. Rémunérations & charges sociales	888.396,04	674.745,41
F. Autres dettes	441.977,04	1.904.868,30
	8.863.443,63	8.449.855,96
X. Comptes de régularisation	9.376.423,92	9.573.777,75
	3.370.123,32	3.373.777.3
TOTAL DU PASSIF	121.286.591,25	114.581.265,18

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

CHARGES (en euros)	2013	2014
RESULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	9.286.400,68	11.934.732,60
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	8.812.266,47	9.047.289,92
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob. corporelles	4.476.275,78	4.493.696,67
E. Réduction de valeur sur créances	1. 17 0.27 3,7 0	1. 133.030,07
commerciales (dot.+,rep)	188.731,24	23.056,52
F. Provisions pour risques et charges (dot.+, reprises -)	-721.888.47	-2.640.293,23
G. Autres charges d'exploitation	1.315.943,11	2.002.715,79
G. / lattes charges a exploitation	23.357.728,81	24.861.198,27
	23.337.720,01	24.001.190,27
RESULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	948.411,50	925.548,13
C. Autres charges financières	20.301,78	8.553,98
	968.713,28	934.102,11
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob		
incorp et corp	71,86	
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles		
	71,86	
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. A. Impôts		
resultat de l'exercice a affecter		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	372.166,18	
TOTAL DES CHARGES	24.698.680,13	25.795.300,38

CHARGES (en euros)	2013	2014
resultats d'exploitation		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	8.718.548,10	8.443.760,81
D. Autres produits d'exploitation	10.535.465,70	7.893.857,76
1. Subvention dragages	2.482.000,00	4.346.115,32
	21.736.013,80	20.683.733,89
RESULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants C. Autres produits financiers	75.820,29	88.769,41
1. Subsides en capital	2.701.910,80	2.607.475,60
	2.777.731,09	2.696.245,01
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels	184.935,24	257.088,83
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises provision	ons fiscales	
resultat de l'exercice a affecter		
XIII.Perte de l'exercice à affecter		2.158.232,65
TOTAL DES PRODUITS	24.698.680,13	25.795.300,38

ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

AFI	FECTATION ET PRELEVEMENTS	Exercice	Exercice précédent
A.	Bénéfice à affecter	1.640	3.817
	Perte à affecter (-) 1. Bénéfice de l'exercice à affecter Perte de l'exercice à affecter (-)	-2.158	372
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent Perte reportée de l'exercice précédent (-)	3.798	3.445
C.	Affectation aux moyens propres		
	À la réserve légale Aux autres réserves		-18
D.	Résultat à reporter		
	1. Bénéfice à reporter (-) 2. Perte à reporter	-1.640	-3.799



III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						(en milliers d'euros)
	Terrains et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier & mat. roulant	Location & financement	Autres immob. corporelles	Immob. en cours & acptes
a) VALEUR D'ACQUISITION						
au terme de l'exercice précédent : mutations de l'exercice :	145.222	3.439	2.993	23.540	1.556	6.422
 acquisitions, y compris la production immobilisée cessions et désaffectations 	1.552	12	242			3.596
- transferts d'une rubrique à une autre	2.582					-2.582
Au terme de l'exercice	149.356	3.451	3.235	23.540	1.556	7.436
b) PLUS-VALUES						
au terme de l'exercice précédent : mutations de l'exercice : - actées - acquises de tiers - annulées	10.415		3			
- transferts d'une rubrique à une autre	10 415		2			
Au terme de l'exercice	10.415		3			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEURS						
au terme de l'exercice précédent : mutations de l'exercice :	87.741	2.739	2.646	1.092	841	
 actés repris acquis. de tiers annulés transferts d'une rubrique à une autre 	3.599	123	134	468	64	
Au terme de l'exercice	91.340	2.862	2.780	1.560	905	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	_	_	_	_	_	
(a) + (b) - (c) dont mobilier et matériel roulant	68.431	589	458	21.980	651	7.436

(en milliers d'euros)

IV	ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
1.	Participations, actions et parts			
***************************************	a) valeur d'acquisition	660	•	
	b) reductions de valeur	-510		
2.	Créances			
	a) valeur comptable nette au terme de l'exercice precedent Mutations de l'exercice : additions remboursements réductions de valeur actées réductions de valeur reprises différences de change autres Valeur comptable nette au terme de l'exercice			1

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS	Exercice	Exercice précédent
A -4!44-		

Actions et parts

- valeur comptable augmentée du montant non appelé

Titres à revenus fixes

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis

- d'un mois au plus
- de plus d'un mois à un an au plus

Autres placements de tresorerie:

VII. COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)	Exercice	
(ventillation des montants significatifs)		
Intérêts centralisation financière	84	
autres charges	214	

(en milliers d'euros)

VIII. ETAT DU CAPITAL	Montants en millier EUR	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit (rubrique 100 du passif) - au terme de l'exercice précédent - modifications au cours de l'exercice - augmentation	2.277	
- au terme de l'exercice 2. Représentation du capital	2.277	
2.1. Catégories d'actions nominatives	2.277	1.833
2.2. Actions nominatives ou au porteur - nominatives - au porteur		1.833
B. CAPITAL NON LIBERE (rubrique 101 du passif)	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Actionnaires redevables de libération - Région de Bruxelles-Capitale	3	
TOTAL	3	



ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

(
IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important - provisions pour gros entretien & grosses réparations	
- autres	11.774

-				
X.	ETAT DES DETTES		DETTES (OU PA	RTIE DES DETTES)
		Echéant dans l'année	ayant + d'1 an 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
Α.	VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE			
4.	Dettes financières Etablissements de crédit Dettes commerciales Acomptes reçus sur commandes Autres dettes	348	3.000	17.889
TO	TAL	348	3.000	17.889
В.	DETTES GARANTIES DETTES (ou partie des dettes) garanties par	les pouvoirs publics belges		suretés réelles sur actifs
4.	Dettes financières Etablissements de crédit Dettes commerciales Acomptes reçus sur commandes	21.238	•	
TO	TAL	21.238		
C.	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice	
2.	Impôts a) dettes fiscales échues b) dettes fiscales non échues c) dettes fiscales estimées Rémunérations et charges sociales		487	
	a) dettes échues envers l'O.N.S.S. b) Autres dettes salariales et sociales		675	

(en milliers d'euros)

XI. COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)	Exercice
- intérêts sur l'emprunt	632
- subsides charges	2.473
- Emphythéose	6.458

(en milliers d'euros sauf C1)

XII.	RESULTATS D'EXPLOITATION	Exercice	Exercice précédent
В.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION dont :		
	subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	10.636	9.303
C1.	TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE		
	a) Nombre total à la date de clôture b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein c) Nombre effectif d'heures prestées	134 121,8 179.003	130 123,1 178.444
C2.	FRAIS DE PERSONNEL		
	a) rémunérations et avantages sociaux directs b) cotisations patronales d'assurances sociales c) primes patronales pour assurances extra-légales	6229 2201	5.904 2.120
	d) autres frais de personnel e) pensions	617	788
23.	PROVISIONS POUR PENSIONS		
	Dotation (+), utilisations et reprises (-)		
D.	REDUCTIONS DE VALEUR		
	1) sur stocks et commandes en cours		
	sur créances commerciales actées	216	334
	reprises	-193	-145
Ε.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	constitution	2582	3.122
	utilisations et reprises	-5222	-3.844
F.	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
	impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1944	1.307
	autres	58	9
	ERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
	Nombre total à la date de clôture		1
	Nombre moyen calculé en équivalent temps plein Nombre effectif d'houres prostées	0,3 525	1,0 945
	Nombre effectif d'heures prestées	222	945

(en milliers d'euros)

XIII	. RESULTATS FINANCIERS	Exercice	Exercice précédent
A.	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
	 produits des actifs circulants subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats : subsides en capital subsides en intérêts 	2607	2.702
В.	INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTEES A L'ACTIF		
C.	REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
E.	AUTRES CHARGES FINANCIERES		
	- rente ville de Bruxelles - divers	9	9

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS	Exercice
A. Ventilation des autres produits exceptionnels	
s'ils sont importants - reprises de provisions - revenus d'exploitation d'exercices antérieurs	72
B. Ventilation des autres charges exceptionnelles	
si elles sont importantes - réductions de valeur sur immob corporelle - réductions de valeur sur immobilisation financière	
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT	Exercice
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des personnes morales	

XV	I. Autres taxes et impots a charge de tiers	Exercice	Exercice précédent
A.	Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
	1. à l'entreprise (déductibles) 2. par l'entreprise	877 2000	967 2.112
В.	Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
	précompte professionnel précompte mobilier	1983	1.792

(en milliers d'euros)

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :		
Caisse des dépôts et consignations	194	
Caisse des dépôts et consignations CSC	1.688	
Garanties bancaires	1.994	
Engagement d'acquisition et		
de cession d'immobilisations		
Débiteurs pour engagements de cession	1.189	
Engagement de cession	1.189	

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS	Exercice
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable : aux administrateurs et gérants	72



BILAN SOCIAL

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS I	nscrits au registre du Personnel					
1. Au cours de l'ex	xercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen o Nombre effectif o Frais de personno	d'heures prestées	100 101 102	115,7 171.130 8.458.145	6,9 7.873 589.145	121,8 (ETP) 179.003,00 (T) 9.047.290 (T)	123,1 (ETP) 178.444 (T) 8.812.266 (T)
2. A la date de clô	oture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
a. Nombre de trav	vailleurs inscrits au registre du personnel	•	105	117	17	123,5
Contrat à durée Contrat à durée Contrat de remp C. Par sexe	indéterminée déterminée		110 111 113	101 15 1	17	107,5 15 1
Homme Femme d. Par catégorie p	rofessionnelle	•	120 121	85 32	10 7	88,4 35,1
personnel de dire Employés Ouvriers		-	130 131 132	5 66 46	12 5	5 71,2 47,3
D. INTERIMAIRES E	t personnes mises a la disposition de l'entref	PRISE				
Au cours de l'exerci	ice			Codes	Intérimaires	Pers mise à disposition
Nombre moyen Nombre effectif Frais pour l'entre	d'heures prestées prise (en euros)			150 151 152		0,3 525 28591,88
II. TABLEAU DES M	MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXEF	RCICE				
A. ENTRÉES			Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
 Nombre de trav Par type de con 	vailleurs inscrits au registre du personnel au cours o strat de travail	de l'exercice	205	14	-	14
Contrat à durée Contrat à durée Contrat de remp	indéterminée déterminée		210 211 213	4 10	-	4 10



B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice Par type de contrat de travail	305	12	1	12,8
Contrat à durée indéterminée	310	8	1	8,8
Contrat à durée déterminée	311	4		4
Contrat de remplacement	313			
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3	1	3,8
Prépension	341			
Licenciement	342	2		2
Autre motif	343	7		7
IV. FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS				
A. ENTRÉES	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	75	2927	72.690
Femmes	581	28	1304	37.812

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

RÈGLES PARTICULIÈRES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2014 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.



AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2014 (Décision du Conseil d'Administration du 23/12/2011) le sont selon les taux suivants :

• Ouvrages d'art
• Bâtiments administratifs
• Bâtiments et installations industriels
• Gros outillage
• Matériel d'exploitation (groupes électrogènes,pont)
• Mobilier de bureau
• Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,)
• Véhicules
• Matériel publicitaire et informatique
• Matériel de haute technologie (gsm,fax,postes de tel.)
• Immobilisations incorporelles
• Concession de droits réels

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

- réduction de 25% Créances en retard de six mois à un an.
- Créances en retard d'un an à un an et demi réduction de 50%
- Créances en retard de plus d'un an et demi réduction de 100%

Pour les autres créances, une réduction de valeur est appliquée au cas par cas.

PROVISIONS

Pour les grands travaux périodiques de dragages, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

Pour les litiges dont l'issue est incertaine, des ajustements de provisions ont été opérées afin de couvrir ces risques à concurrence de 50% à 100% de l'estimation du préjudice.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

GARANTIE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

CAPITAL SOUSCRIT	en EUR - Année 2014
Région de Bruxelles-Capitale	1 321 614,22
Ville de Bruxelles	760 487,75
Brinfin S.A.	83 453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30 565,27
Schaerbeek	20 748,69
Saint-Gilles	16 509,71
Anderlecht	14 873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12 493,83
Ixelles	11 279,16
Koekelberg	3 346,56
Etterbeek	1 239,47
	2 276 612,12
CAPITAL NON APPELÉ	
Lors du 3ème complément souscrit par la Région de Bruxelles	-3 377,67
Capitale, un montant de 3 377,67 € n'a pas été souscrit.	
Le montant initial de la souscription devait être de 275 161,81 €	
et le versement a été de 271 784,14€	
CAPITAL	2 273 234,45

